



COMITE DES PRODUITS

Soixante-seizième session

Rome, 11-13 septembre 2024

NOM DU COMITÉ DES PRODUITS

**Note d'information établie par le secrétariat en vue de la deuxième réunion
du Bureau (19 janvier 2023)**

Pour toute question relative au contenu du présent, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce

Courriel: FAO-CCP@fao.org

Tél.: (+39) 06 570 52723

1. À sa 75^e session, en juillet 2022, le Comité des produits «a demandé au Bureau de réfléchir à l'éventuelle nécessité de réexaminer le nom du Comité et d'harmoniser son intitulé dans les différentes langues officielles des Nations Unies, en tenant compte de l'évolution récente de la situation, notamment de l'attention croissante portée aux contributions positives des marchés de produits et du commerce» (alinéa c du paragraphe 27 du rapport de la 75^e session du Comité).

2. Aux termes du paragraphe 6 de l'article XXIX du Règlement général de l'Organisation, le Comité a pour mandat de:

- suivre l'évolution des problèmes de caractère international relatifs aux produits affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes;
- préparer une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits, étude qui peut être communiquée directement aux États membres;
- faire rapport et soumettre des suggestions au Conseil en ce qui concerne les questions de principe soulevées par ses délibérations et de communiquer ces rapports et ceux de ses organes subsidiaires aux États membres pour leur information.

3. Dans toutes les langues de la FAO, à l'exception du français, le nom du Comité correspond au nom qu'il a en anglais:

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • <u>Arabic</u>: لجنة مشكلات السلع • <u>Chinese</u>: 商品问题委员会 • <u>English</u>: Committee on Commodity Problems • <u>French</u>: Comité des produits • <u>Russian</u>: Комитет по проблемам сырьевых товаров • <u>Spanish</u>: Comité de Problemas de Productos Básicos |
|---|

4. Pour changer le nom du Comité, il faudrait modifier les textes fondamentaux de la FAO, en particulier l'Acte constitutif et le Règlement général de l'Organisation. De telles modifications seraient traitées séparément, selon les procédures établies en la matière, par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques, le Conseil et la Conférence.

5. Le Comité a examiné la question de son propre nom à deux reprises, à savoir en 2012 lors de sa 69^e session et en 2016 lors de sa 71^e session.

6. À sa 68^e session, en 2010, le Comité a examiné ses rôles et l'organisation de ses travaux, ainsi que ceux de ses organes subsidiaires. Les membres sont convenus de mettre sur pied un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner diverses questions relatives au fonctionnement du Comité. Parmi elles, figure l'examen du nom du Comité.

7. Lors des échanges au sein du groupe de travail, plusieurs membres ont dit souhaiter que le nom soit modifié. Leur principale réserve concernait le fait que le nom comprenne le mot «problèmes», lequel était perçu comme véhiculant une idée négative des produits de base et comme limitant le champ d'action du Comité. Les participants ont estimé que le nom devait mieux correspondre au mandat du Comité. Le groupe de travail est convenu de proposer trois choix au Comité: i) opter pour le nom «Committee on Agricultural Commodities» («Comité des produits agricoles»), ii) opter pour le nom «Committee on Commodities and Trade» («Comité des produits et du commerce») ou iii) garder le nom actuel du Comité.

8. En 2012, le Comité a examiné les conclusions et les recommandations du groupe de travail. En ce qui concerne le nom, «le Comité n'est pas parvenu à un consensus net sur la nécessité de

changer son nom ni sur le choix de l'une des dénominations proposées. Il a donc décidé de poursuivre la réflexion sur ce sujet» (alinéa d du paragraphe 24 du rapport de la 69^e session du Comité).

9. À sa 70^e session, en 2014, au titre du point VI de l'ordre du jour sur la «réforme du Comité des produits et de ses organes subsidiaires», le Comité est «convenu que le prochain Bureau du Comité des produits devrait se pencher sur le nom du Comité, revoir et préciser le paragraphe 7 de l'article premier du Règlement intérieur révisé et présenter ses conclusions à la prochaine session du Comité des produits» (paragraphe 27 du rapport de la 70^e session).

10. Le Bureau du Comité, lors de ses délibérations, a proposé le nom de «Committee on Commodity Perspectives» («Comité des perspectives relatives aux produits»). À la suite de consultations, le Bureau du Comité a décidé de présenter ce nouveau nom aux membres du Comité, pour décision. Une variante a été proposée après consultation du Président et du secrétariat, à savoir «Committee on Commodities» («Comité des produits»). Cette solution a été envisagée dans l'idée d'aligner le nom du Comité sur celui des autres comités techniques de la FAO (Comité de l'agriculture, Comité des pêches et Comité des forêts), mais aussi car elle permettrait d'avoir un nom correspondant à la forme française actuelle.

11. Le Comité a examiné la question à sa 71^e session, en 2016, et «a décidé de conserver son nom» (paragraphe 42 du rapport de la 71^e session du Comité).